

## AMORTISSEMENTS

### [À partir de quand peut-on amortir ?](#)

Votre PME peut encore amortir pour toute l'année un investissement qu'elle fait maintenant !  
À partir de quand l'a-t-elle toutefois fait ? Comment le prouver ?

[Plus...](#)

Page: 2

## FISCALITÉ

### [Payer une imposition contestée ?](#)

[Plus...](#)

Page: 2

## AMORTISSEMENTS

### [À 120 % et en plus dégressif ?](#)

[Plus...](#)

Page: 2

## AVANTAGES IMPOSABLES

### [Plus élevé avec une carte carburant ?](#)

[Plus...](#)

Page: 2

## IMMOBILIER

### [Le bail conclu avec votre SPRL](#)

[Plus...](#)

Page: 3

## VOTRE HABITATION DANS VOTRE SOCIÉTÉ - USUFRUIT

### [Mettre fin à un usufruit avant son terme...](#)

Si votre société peut prolonger un usufruit, peut-elle aussi y mettre fin avant d'avoir atteint le terme de la durée convenue à son sujet ? Avec quelles conséquences en impôts directs et droits d'enregistrement ?

[Plus...](#)

Page: 4

## **RETIRER UN REVENU DE VOTRE SOCIÉTÉ - RÉMUNÉRATION**

### **Un complément pour qu'elle ait droit aux taux réduits ?**

Votre société vous a versé 2 000 € de rémunération chaque mois en 2016. Cela ne sera pas assez, voyez-vous à présent, pour qu'elle ait droit aux taux réduits de l'I Soc. Devrait-elle alors vous en verser encore un complément ?

[Plus...](#)

Page: 6

## **RETIRER UN REVENU DE VOTRE SOCIÉTÉ - INDEMNITÉ DE FRAIS**

### **La règle «des 40 jours» mise hors circuit ?**

Si vous êtes en route plus de cinq heures par jour, votre société peut vous verser une indemnité exonérée d'impôt, dans les limites cependant de la «règle des 40 jours». Qu'en a dit toutefois une décision de justice du 08.06.2016 ?

[Plus...](#)

Page: 7

## **IMPÔT DES SOCIÉTÉS - DIVERS**

### **Moins de bénéfice grâce aux comptes de régularisation ?**

Votre société a diverses créances qui ne lui seront plus payées en 2016. Peut-elle faire passer ces produits à 2017 par le biais des comptes de régularisation et ainsi, réduire son bénéfice de l'exercice comptable 2016 ?

[Plus...](#)

Page: 8

## **IMMOBILIER - BAUX À LOYER**

### **Et si son bureau est dans votre living ?**

Si vous louez une partie de votre habitation privée à votre SPRL, à vous d'en démontrer l'usage professionnel. Et si ce n'est pas une pièce séparée ?